

## L'Adhésion à l'ACTS : questions et réponses

---

### Quelles sont les différentes catégories de membres de la fédération de l'ACTS?

La fédération de l'ACTS est constituée d'[organisations affiliées](#). Les travailleurs sociaux membres de l'une ou l'autre de ces organisations affiliées sont automatiquement membres de l'ACTS, de même que de la [Fédération internationale des travailleurs sociaux](#) (FITS). Les membres affiliés à l'ACTS par le truchement de l'une de ses organisations affiliées sont représentés au sein du [Conseil de l'ACTS](#).

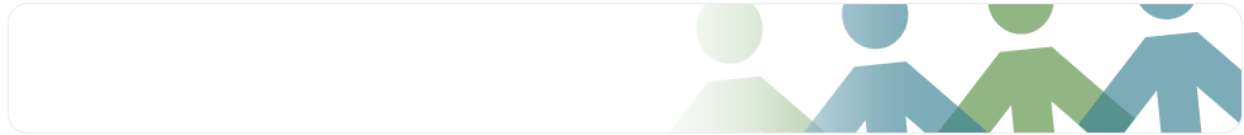
Depuis le 29 juillet 2011, l'ACTS offre la possibilité pour les travailleurs sociaux de présenter une demande d'adhésion comme membre affilié à titre individuel ou comme membre étudiant affilié à titre individuel.

### Qui peut demander d'adhérer à l'ACTS comme membre affilié à titre individuel?

Pour remplir les conditions d'adhésion à titre individuel à la catégorie des membres affiliés ou des membres étudiants, vous devez être inscrit un programme universitaire de travail social accrédité par l'Association canadienne pour la formation en travail social ou reconnu au Canada ou détenir un diplôme reconnu au Canada aux fins de l'inscription à la profession de travailleur social

Les travailleurs sociaux formés à l'étranger doivent s'être vus attribuer une équivalence de formation par l'ACTS ou un service provincial reconnu d'évaluation des compétences acquises à l'étranger. Si vos compétences ont été évaluées par un service reconnu d'évaluation des compétences acquises à l'étranger, autre que l'ACTS, veuillez annexer la confirmation de vos résultats à la présente demande.

**Seuls les travailleurs sociaux de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec** peuvent adhérer à titre individuel, puisque les travailleurs sociaux des autres provinces ou territoires sont déjà des membres affiliés par le truchement de leur organisation provinciale/territoriale. Aucune adhésion internationale n'existe pour les travailleurs sociaux de l'extérieur du Canada.



## Qu'entend-on par programme de travail social accrédité ou reconnu au Canada?

Cinq niveaux de formation préparent à une carrière en service social :

- Diplôme en service social (en Alberta seulement)
- Diplôme de premier cycle : baccalauréat en service social (B.Serv.Soc.)
- Diplôme de deuxième cycle : maîtrise en service social (M.Serv.Soc.)
- Diplôme de troisième cycle : doctorat en philosophie (Ph. D.)
- Diplôme de troisième cycle : doctorat en service social (D.Serv.Soc.)

En règle générale, la formation minimale requise pour accéder à la profession est un baccalauréat en travail social (B.Serv.Soc.) obtenu d'une université reconnue par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). Veuillez [cliquer ici](#) pour accéder à la liste des écoles de travail social reconnues au Canada.

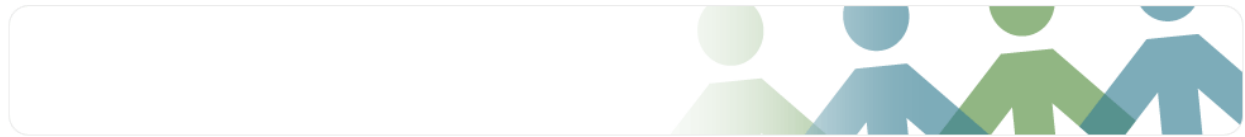
## Quelles sont les organisations affiliées à l'ACTS?

Parmi les *organisations affiliées* comportant une affiliation à l'ACTS, on compte :

- [L'Association des travailleurs sociaux de la Colombie-Britannique](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux de la Saskatchewan](#)
- [L'Institut des travailleurs sociaux agréés du Manitoba](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux de la Nouvelle-Écosse](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux de Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard](#)
- [L'Association des travailleurs sociaux du Nord canadien](#)

## Pourquoi l'ACTS offre-t-elle des adhésions à titre individuel?

L'ACTS a résolu d'instaurer certaines catégories de membres associés à titre individuel dans le but de préserver son mandat national, considérant que trois provinces – le Québec, l'Ontario et l'Alberta – ne font pas partie de la fédération nationale. Un bon nombre de travailleurs sociaux de ces trois provinces ont manifesté le désir d'adhérer à l'ACTS comme membres associés à titre individuel dans le but de soutenir le travail de la fédération nationale.



## Quels sont les avantages offerts aux membres?

- Une affiliation à l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) et une affiliation automatique à la [Fédération internationale des travailleurs sociaux](#) (FITS).
- Un accès à un [programme d'assurance collective](#), incluant une assurance de responsabilité professionnelle.
- La revue *Travail social canadien* (TSC) – la publication officielle de l'ACTS, publiée annuellement, à l'automne.
- *L'Informateur* – une mise à jour mensuelle des initiatives de l'ACTS et des ressources nationales.
- L'accès à la section réservée aux membres du site Web de l'ACTS
- Une représentation nationale au sein de [coalitions](#) et un lobbying soutenu auprès du Parlement du Canada, centré sur la promotion et le renforcement de la profession, tout en militant pour la justice sociale.
- La possibilité de souscrire au service de surveillance des médias de l'ACTS – un service de courriel quotidien rapportant des nouvelles relatives à la profession du travail social.
- La possibilité de profiter de commandites de AON.

## Quelle est la date de renouvellement de mon adhésion comme membre associé à titre individuel?

Votre adhésion comme membre associé à titre individuel sera renouvelable après un an, à la même date que votre adhésion initiale. L'ACTS vous fera parvenir un avis de renouvellement. Aucune possibilité de renouvellement automatique n'existe pour le moment.

Les adhésions comme étudiant prennent fin à la date de renouvellement qui suit la date d'achèvement de son programme reconnu de travail social.

## En qualité de membre associé à titre individuel, pourrai-je me prévaloir du programme d'assurance collective, offert par le truchement de l'ACTS?

Oui; les membres affiliés à titre individuel jouissent de tous les avantages offerts aux membres de nos organisations affiliées, notamment du [programme d'assurance collective](#), de l'ACTS qui inclut une assurance de responsabilité professionnelle.

Veillez faire parvenir toute question relative à l'adhésion à [sandra.veilleux@casw-acts.ca](mailto:sandra.veilleux@casw-acts.ca) ou téléphoner au 1-855-729-CASW (2279).